

1 nous ne sommes occupez que du soin de par-
2 venir à la Paix. Nous aurons enfin la satisf-
3 faction en prenant ce parti, de suivre l'ex-
4 emple que le feu Roi nôtre très-honoré
5 Seigneur & Bénéficiaire, nous a donné par les
6 Arrêts des 23. Octobre 1668. & 5. Mars 1703.
7 & nous espérons que Dieu bénissant la droi-
8 ture de nos intentions, nous aurons bien-
9 tôt la consolation de voir tous les Pasteurs
10 de nôtre Royaume parfaitement unanimes,
11 s'appliquer également à instruire & à paci-
12 fier le troupeau qui leur est confié, & à donner
13 au Chef des Pasteurs des marques de leur
14 attachement, de leur respect & de leur sou-
15 mission. A CES CAUSES, & autres &c.
16 Voulons & nous plaît, que toutes les dis-
17 putes, contestations, & différens qui se
18 sont formez dans nôtre Royaume à l'occa-
19 sion de la Constitution de N. S. P. le Pape
20 contre le livre des *Reflexions Morales sur le*
21 *nouveau Testament*, soient & demeurent
22 suspenduës, comme nous les suspendons
23 par ces presentes, imposant par provision
24 un silence general & absolu sur cette matie-
25 re, & ce pendant le cours des instances que
26 nous continuerons de faire auprès de N. S.
27 P. le Pape, pour obtenir de sa sagesse & de
28 son Autorité des secours capables d'étein-
29 dre & de terminer entietement les divisions
30 presentes. Defendons en consequence à tou-
31 tes les Universitez, & notamment aux Facul-
32 tez de Theologie de nôtre Royaume, de
33 permettre ou de souffrir qu'il se fasse au-
34 cune dispute dans les Ecoles sur le sujet de
35 ladite Constitution. Defendons pareille-
36 ment à tous nos Sujets de quelque état &
37

E e

qualité